

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 5 novembre 2020.

Date de la séance : 12 novembre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 7

Absent : 1

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Thibaut FABRY procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Absente** : Mme Nastascia ACCOT**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE**N°20/11/12/007****OBJET : Décision modificative n°1 du budget général 2020.**

Il est important de rappeler l'environnement sanitaire et économique délicat dans lequel a été voté le budget principal en juillet 2020.

Ce contexte particulier a entraîné un certain nombre d'incertitudes budgétaires qu'il convient de traduire en chiffres afin d'obtenir l'équilibre du budget primitif.

Le budget primitif est un acte prévisionnel. Certains crédits inscrits au moment de son vote n'ont pas été complètement utilisés. Ils peuvent donc être redéployés au besoin pour abonder des comptes le nécessitant.

De plus, au vu de nouvelles dépenses à engager, de nouvelles recettes à encaisser ou à décaler, il est nécessaire de procéder à un dernier réajustement des crédits budgétaires pour l'exercice 2020.



Le projet de décision modificative n°1 du budget principal s'équilibre à la somme de **28 437 €** en fonctionnement. Pour la section investissement, l'équilibre s'opère au niveau des dépenses et ne nécessite pas l'apport de recettes supplémentaires.

## Section de Fonctionnement :

### Au niveau des dépenses :

#### CHAPITRE 011 :

Pour la section de fonctionnement, il s'agit principalement d'abonder certains comptes:

- Compte 60612 (énergies/électricité) 10 000 € sont ajoutés pour les dépenses de chauffage et d'électricité des bâtiments communaux.
- Compte 60628 (petites fournitures non stockées) l'augmentation de crédit de 6 700 € correspond principalement à une diminution de crédits de 4 500 € et à une augmentation de 10 200 € pour l'acquisition de masques de protection.
- Compte 60632 (fournitures de petits équipements) : 16 037 € sont ajoutés dont notamment :
  - 11 600 € pour les tringles et rideaux de la salle Aussandra, les différents supports papier muraux, poubelles... dans les salles communales et les groupes scolaires, les kits de nettoyage mis à disposition dans les véhicules communaux, le renouvellement de l'outillage pour les services techniques...,
  - 3 037 € sont ajoutés pour l'acquisition de petit matériel nécessaire au bon fonctionnement du restaurant scolaire Henri Barbusse et du service culture et festivités,
  - 1 400 € pour le changement des batteries de l'alarme de la crèche
- Compte 615221 (entretien de bâtiments) : 26 000 € qui sont utilisés pour les travaux dans plusieurs bâtiments communaux suite à des intempéries ayant endommagé les toitures, le comblement de la fosse d'une classe de maternelle (groupe scolaire Henri Barbusse), la réparation de différentes vitres...
- Compte 61551 (matériel roulant) : 4 500 €. Ces crédits sont nécessaires pour effectuer des réparations sur les véhicules communaux.
- Compte 6232 (fêtes & cérémonies) : 3 500 € vont permettre d'acquérir les livres de Noël, cadeaux distribués aux élèves des deux groupes scolaires.

D'autres comptes nécessitent également une diminution de crédits, il s'agit de dépenses non effectuées du fait principalement de la situation sanitaire et de la période de confinement. Cela concerne notamment les comptes suivants :

- Compte 60622 (carburant) : - 1 000 €
- Compte 60623 (alimentation) : - 30 000 €
- Compte 611 (fournitures de petits équipements) : - 5 800 €
- Compte 6135 (locations mobilières) : - 2 000 €
- Compte 61558 (entretien et réparations autres biens mobiliers) : - 5 000 €
- Compte 6184 (versement à des organismes de formations) : - 6 500 €

## **CHAPITRE 12 :**

Une diminution de crédits sur le compte 64131 (rémunération non titulaires) d'un montant de 6 500 € va permettre d'abonder plusieurs comptes :

- Compte 6453 : 5 200 € (cotisations aux caisses de retraites),
- Compte 6475 : 500 € (médecine du travail),
- Compte 6488 : 800 € (autres charges) pour la participation au remboursement des frais de transport d'un enseignant d'activité artistique recruté à l'école de musique municipale.

## **CHAPITRE 65 :**

Il est nécessaire d'abonder ce chapitre à hauteur de 11 500 € afin d'augmenter principalement les crédits nécessaires pour mandater les indemnités des élus (compte 6531 pour 8 600 €) du fait de la prolongation du mandat des élus avec l'élection du Maire, des adjoints et conseillers délégués décalée en mai 2020, les cotisations de sécurité sociale (compte 6534 pour 1 000 €) ainsi que la cotisation au fonds de financement pour l'allocation de fin de mandat (compte 65372 pour 100 €).

Le compte 657358 (autres groupements) doit être majoré de 1 300 € pour permettre le règlement de la maintenance des installations d'éclairage public.

Une somme de 500 € est prévue sur le compte 65888 (autres) pour la participation aux frais de concours du gardien brigadier recruté au sein de la Police Municipale.

## **CHAPITRE 67 :**

- Compte 6718 (autres charges exceptionnelles) est abondé d'une somme de 500 € pour permettre le remboursement des locations de salles communales annulées suite aux mesures prises par rapport à la situation sanitaire.

## **Au niveau des recettes :**

Il s'agit essentiellement de recettes provenant de dotations et de subventions. D'autres recettes se sont également avérées supérieures aux prévisions budgétaires.

## **CHAPITRE 73 :**

- Compte 73111 (impôts locaux) doit être majoré de 14 179 € pour permettre les écritures correspondantes à l'encaissement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

## **CHAPITRE 74 :**

Sur ce chapitre 11 521 € de recettes supplémentaires sont à inscrire.



Les principaux comptes concernés sont :

- Compte 74121 (Dotation de solidarité rurale) : 1 794 €
- Compte 74718 (subvention FIPD pour l'équipement de la Police Municipale) : 870 €
- Comptes 7472 & 7473 (subventions du Département et de la Région pour l'aide à l'enseignement musical ainsi que pour la mise sous pli lors des élections) : 1 868 €
- Compte 74835 (compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation) : 5 196 €
- Compte 7488 (autres attributions) : 1 793 € de crédits supplémentaires versés par la CAF (aide exceptionnelle pour la gestion des ACM de l'été, de Toussaint ainsi que l'accueil périscolaire les mercredis).

#### **CHAPITRE 77 :**

- Compte 7713 (libéralités reçues) : 157 € pour permettre l'encaissement de 2 chèques en faveur du service Animation de la commune.
- Compte 7788 (produits exceptionnels divers) : 2 580 € à inscrire pour une aide exceptionnelle à l'organisation de l'ACM du mois de juillet 2020.

### **Section d'Investissement :**

#### **Au niveau des dépenses :**

#### **CHAPITRE 21 :**

- Compte 2115 : 2 240 € sont nécessaires pour permettre le règlement des frais relatifs à l'acquisition de la parcelle AH 93 (propriété LAPALUS 29 avenue Centrale)
- Compte 2128 (autres aménagements de terrains), il convient principalement d'inscrire 3 230 € de crédits supplémentaires pour le déplacement d'un compteur et un raccordement Enedis (rue de la Mairie et Place Grassion-Fredot), 1 327 € pour l'aménagement de l'accès au court de tennis.
- Compte 2135 (Agencement et aménagement de bâtiments) : 3 150 € sont à ajouter pour permettre la réfection du plafond des toilettes du groupe scolaire Louis Aragon.
- Compte 2138 (autres constructions) : Les crédits budgétisés doivent être retirés et portés sur le compte 21318 (autres bâtiments publics) avec des crédits supplémentaires de 35 800 € pour permettre de finaliser les travaux de rénovation de l'église (façades et toiture).
- Compte 2182 (matériel de transport) : 30 000 € de crédits sont à enlever
- Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) : - 3 150 €.

La section d'investissement s'équilibre par un jeu d'écritures au niveau des dépenses sans qu'il y ait besoin de faire appel à des recettes supplémentaires.

Monsieur PRESLE indique que la commission «finances», réunie le 3 novembre 2020, a émis un avis favorable, et il invite le Conseil Municipal à :

- approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Général 2020 dont les tableaux seront annexés à la délibération.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**3 votes contre (Mme Margaux FOURTIN - MM. Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 20/11/2020.  
Reçu en préfecture le 20/11/2020.

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.